

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

Le 9 février 1973.

LE PRÉSIDENT



NOTE POUR LE COMITE DE DIRECTION

Objet : Développement de l'activité de la Banque pendant l'année 1973.

Au cours de la réunion du Comité de Direction du jeudi 8 février, l'opinion a été émise que la Banque Européenne d'Investissement devrait modérer l'expansion de son activité en 1973, afin de ne pas avoir à accroître de façon excessive son endettement et par là alimenter l'inflation dans les Etats membres ; en conséquence, elle ne devrait pas chercher à accroître ses interventions dans les domaines étrangers au développement régional proprement dit : la limitation des ressources de la Banque imposerait en effet à l'institution de se concentrer sur sa tâche essentielle, le financement du développement régional.

Les questions soulevées par cette intervention sont d'une importance fondamentale pour le fonctionnement de la Banque en 1973. Sans attendre une discussion d'ensemble des perspectives de l'activité de la Banque Européenne en 1973, que je me propose d'avoir avec mes collègues dans les prochains jours, je voudrais présenter ici quelques réflexions préliminaires.

Pour évaluer le volume des prêts que la Banque peut signer dans le courant de l'année 1973, deux facteurs sont à prendre en considération :

a) un facteur technique :

à condition de pouvoir emprunter librement sur le marché des euro-émissions et de mobiliser des certificats de participation et sans avoir recours au marché des euro-dollars à court terme, en 1973 la Banque peut, de l'avis de ses Directeurs, que je partage, envisager un montant d'opérations signées compris entre 600 et 750 millions u.c. ;

b) un facteur politique :

la clef essentielle de l'approvisionnement en ressources de la Banque est l'accès de la Banque au marché international des capitaux.

A cet égard, si je partage dans une certaine mesure les craintes exprimées en Comité de Direction sur l'attitude de quelques-uns de nos administrateurs vis-à-vis du volume de notre recours à ce marché, je ne partage pas l'opinion émise quant au caractère inflationniste de nos interventions. Nous devons nous expliquer sur ce point devant le Conseil d'Administration, normalement lors de sa séance d'avril ; nous aurons d'ailleurs sans doute le soutien des autorités monétaires de la Commission, si l'on en juge par une note de la Direction des Affaires économiques et financières qui vient de nous parvenir.

En admettant même une attitude "sévère" de nos Etats membres, ils ne pourraient s'opposer à ce que la Banque Européenne contracte pour ses opérations à l'intérieur de la Communauté un volume d'emprunts extérieurs du même montant qu'en 1972, majoré d'un coefficient pour tenir compte de l'élargissement de six à neuf membres de la Communauté, coefficient qui pourrait être de l'ordre de 30 %. Le chiffre total d'emprunts auquel on parvient alors (625 millions u.c.), auquel s'ajoutent les disponibilités excédentaires à la fin de l'année, permet par lui-même un accroissement sensible des activités de la Banque.

Il reste à déterminer s'il permet de développer sensiblement les opérations autres que celles ayant directement trait au développement régional.

On peut distinguer à cet égard :

I.- Les opérations de la Banque à l'intérieur de la Communauté.

a) La Banque a toujours affirmé, conformément à ses Statuts et aux directives qu'elle a reçues de ses Gouverneurs, qu'une priorité devait être maintenue à son action au développement régional.

Pour que ce vœu se traduise dans la réalité, il faut néanmoins que des emprunteurs souhaitent avoir recours aux prêts de la Banque Européenne. Or, les perspectives pour 1973 ne paraissent pas devoir conduire, toutes choses égales d'ailleurs, à un très vaste développement des opérations dans ce domaine. En effet :

- en Italie, la liquidité du marché demeure grande et les craintes que la situation monétaire inspirent aux emprunteurs demeurent vives ; en outre, des formules de coopération satisfaisantes avec la Cassa per il Mezzogiorno n'ont toujours pas été trouvées. L'activité de la Banque en Italie a diminué de 275 millions u.c. en 1971 à 216 millions u.c. en 1972 ; sous réserve de nouveaux développements il ne semble pas que l'activité de la Banque dans ce pays doive connaître un développement massif en 1973.
- En France, l'activité de la Banque sera faible au premier semestre ; il n'est pas impossible que nos grands emprunteurs traditionnels souhaitent recevoir des concours de la Banque dans le deuxième semestre de l'année, compte tenu du resserrement du marché financier ; mais rien n'est encore certain à cet égard.

- En Allemagne, l'intérêt pour les prêts de la Banque est assez grand en raison du coût des financements à long terme sur le marché intérieur du Deutsche Mark ; mais il semble que la Banque sera surtout approchée pour de grands projets du secteur énergétique plus que pour des projets intéressant directement le développement régional.
- Dans les pays du Benelux, aucun intérêt ne se manifeste en ce moment pour les prêts de la Banque.
- En Irlande par contre l'intérêt manifesté est très vif ; mais, compte tenu des dimensions du pays, l'activité ne saurait y excéder quelques dizaines de millions u.c.
- Le Danemark n'empruntera sans doute à la Banque que des sommes très modestes au titre du développement régional.
- La grande inconnue demeure le Royaume-Uni. Il résulte des contacts pris jusqu'à présent que des prêts pour l'infrastructure dans les régions assistées ne sont pas à exclure, particulièrement dans le domaine portuaire ; dans les mêmes zones, relativement peu d'entreprises devraient faire appel aux prêts de la Banque, compte tenu des conditions de prêt du DTI ; un assez important recours à la Banque pourrait provenir à la fois du DTI et des industries nationalisées, mais c'est seulement dans quelques semaines que la Banque pourra en avoir une idée plus nette.

En tout état de cause, si les opérations financées par la Banque connaissent un développement de 30 à 50 % par rapport à l'année précédente, il n'y a aucune raison de penser que des projets importants au titre du développement régional absorbent un pourcentage de crédits supérieur à ceux qu'ils ont absorbé en 1972, c'est-à-dire environ 65 %, soit les deux tiers.

b) Dans ces conditions, des montants importants demeurent disponibles pour d'autres actions de la Banque Européenne d'Investissement.

Ces domaines sont notamment les suivants, à l'intérieur de la Communauté :

- l'industrie nucléaire, au bénéfice de laquelle la Banque a ouvert en 1972 près de 100 millions u.c. de crédits, et pour laquelle la Commission des Communautés a exprimé le vœu que la Banque élargisse son action ;
- les infrastructures d'intérêt commun,
- les financements d'opérations industrielles d'intérêt commun.

II.- Les opérations à l'extérieur de la Communauté.

Les opérations effectuées par la Banque hors de la Communauté doivent bien entendu être comprises dans le plafond technique des ressources que la Banque pourrait se procurer sur les différents marchés.

Mais la notion d'effet inflationniste ne peut être retenue à l'encontre de nouvelles opérations d'emprunts sur les marchés extérieurs en vue de leur financement. L'effet économique de tels prêts sur l'économie des pays membres ne pourrait provenir que de commandes faites dans les pays membres ; or, la Banque ne lie pas ses prêts à l'obligation de passer commande dans ses Etats membres ; et dans la mesure où les prêts de la Banque remplacent des crédits en provenance du marché de l'euro-dollar à court terme, on peut même dire que leur effet global est déflationniste. Dans la mesure où la Banque peut développer ses recours au marché international, elle peut donc accroître ses interventions hors de la Communauté.

Entrent dans le cadre de ces opérations :

- a) les prêts aux Etats associés, dans les limites des plafonds fixés par la Convention de Yaoundé et les Protocoles conclus avec la Turquie ;
- b) les crédits qui seraient consentis pour des opérations "off shore" dans le domaine du pétrole et du gaz naturel (cette catégorie d'opérations est actuellement très largement financée par le recours au marché de l'euro-dollar à court terme) ;
- c) les crédits qui seraient consentis dans des cas particuliers pour financer des projets hors de la Communauté intéressant des industries des Etats membres dont l'activité ou le développement peut être considéré comme d'intérêt européen.
- d) Les crédits qui pourraient être accordés par la Banque dans le cadre de l'aide générale de la Communauté aux pays en voie de développement entreraient également dans cette catégorie ; mais, ce dernier cas pose des problèmes qui méritent un examen particulier.

En définitive, il semble que la répartition de l'activité de la Banque Européenne en 1973 entre les différentes catégories d'interventions possibles ne pose pas de problèmes "métaphysiques". Pourvu que la Banque puisse continuer à avoir recours au marché international de capitaux - et c'est là le point essentiel - elle peut assez largement diversifier ses actions.

Yves LE PORTZ

DESTINATAIRES

- Monsieur BOOMSTRA
- Monsieur ROSANIA
- Monsieur STEFFE
- Monsieur BELL

Copie transmise à : FI, ET, PM, PA, AG